



Expulsé·e·s par le changement climatique : répondre aux impacts genrés des déplacements climatiques

RÉSUMÉ À L'ATTENTION DES RESPONSABLES POLITIQUES

La lutte contre une triple injustice : genre, climat, social

Les déplacements causés par le climat constituent une option de dernier recours. Ils concernent les personnes qui ne sont pas en capacité de s'adapter aux conséquences écologiques et sociales du changement climatique, en raison d'un manque de ressources ou d'autres inégalités. Pour la plupart de ces personnes, les déplacements climatiques sont provoqués par des dommages physiques directement causés par des phénomènes météorologiques extrêmes ou par l'apparition progressive des impacts du changement climatique. Des facteurs indirects sont aussi en cause, comme l'insécurité alimentaire et les conflits liés à l'appropriation des ressources naturelles et les droits sur la terre. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, huit des pires crises alimentaires mondiales sont liées à la fois aux conflits et aux chocs climatiques¹. Parmi les 33,4 millions de personnes déplacées en 2019, 70 % sont des victimes de catastrophes climatiques. Ces dix dernières années (2008-2018), 90% des personnes déplacées par des catastrophes (environ 23 millions de personnes) ont été confrontées à des déclencheurs d'ordre climatique.

La majorité des personnes déplacées par le changement climatique vit dans des pays en développement. Alors qu'ils sont responsables de moins de 4% des émissions de gaz à effet de serre en cause dans le changement climatique, ces pays manquent de ressources et d'alternatives pour s'adapter au changement climatique : variétés de graines résistantes à

la sécheresse, gestion des eaux de crue et systèmes d'alerte précoce. Les pays développés, quant à eux, ne respectent pas leur promesse collective de financer l'action climatique à hauteur de 100 milliards de dollars américains à travers des financements nouveaux et supplémentaires.

Les déplacements climatiques dans les pays en développement, qui sont impactés de manière disproportionnée, sont d'autant plus graves pour les femmes et les filles. Par exemple, en 2018, plus de la moitié des 41 millions de personnes déplacées internes étaient des femmes. Le monde repose sur un système basé sur l'inégalité ; les hommes blancs sont souvent leaders et décideurs dans l'industrie, le commerce, la politique et la majorité des institutions. Les femmes, particulièrement les femmes de couleurs, sont systématiquement sous-représentées à tous les niveaux des espaces de décision pour la prévention et la réponse au changement climatique.

Les femmes souffrent aussi des impacts du changement climatique. Les inégalités de genre sont le plus souvent mêlées à d'autres formes de vulnérabilités qui limitent l'accès des femmes et des filles aux ressources et au pouvoir de décision, ce qui réduit leur capacité à résister aux impacts du changement climatique, à avoir accès aux services de base et à se remettre de catastrophes climatiques. Ainsi, les approches de genre transformatives, qui mettent les femmes et les filles au cœur de ces enjeux, ne sont pas une option mais une nécessité².

Il faut envisager les déplacements climatiques et développer des politiques de réponse en se basant sur une approche croisée de justice de genre, de justice climatique et de justice sociale au niveau mondial. Pour limiter ces déplacements climatiques, il est nécessaire de mettre en place immédiatement des actions ambitieuses pour augmenter la résilience des communautés face aux dégâts du changement climatique, tout en soutenant la construction de communautés plus inclusives et durables. Cela permettra d'améliorer la situation des communautés qui accueillent les personnes déplacées et des personnes qui n'ont pas pu fuir. Enfin, lorsque les catastrophes climatiques ne peuvent plus être évitées, des approches inclusives et centrées sur le genre permettent de mettre en place une réponse d'urgence plus efficace pour que les communautés puissent rebondir.

Crise climatique : les déclencheurs des déplacements

Si nous échouons à limiter la hausse de la température moyenne en dessous de 1,5 °C en vertu de l'Accord de Paris, les scientifiques et les expert·e·s climatiques estiment que les déplacements de populations seront les conséquences du changement climatique les plus courantes et destructrices pour les personnes les plus vulnérables dans le monde. Avec les politiques publiques actuelles, nous nous dirigeons vers une augmentation de 3 à 4 °C d'ici 80 ans, accompagnée de conséquences désastreuses ; des territoires de plus en plus vastes pourraient devenir inhabitables et les expert·e·s estiment que trois milliards de personnes pourraient être confrontées à des niveaux de chaleur saharienne d'ici 2070. Les scientifiques jugent que nous devons diviser par deux les émissions de carbone mondiales d'ici 2030, en abandonnant les énergies fossiles, particulièrement dangereuses, et en ciblant les véritables responsables du changement climatique. La Banque mondiale estime que, si la courbe de réchauffement actuelle se confirme, le nombre de personnes déplacées internes à cause du changement climatique – 140 millions – pourrait tripler d'ici 2050 en Afrique subsaharienne, en Asie du Sud et en Amérique latine, contrairement à un scénario compatible avec l'Accord de Paris. D'autres estimations font état de 250 millions de personnes déplacées internes d'ici 2050 en l'absence d'une adaptation conséquente au changement climatique.

Femmes et filles : les causes et impacts discriminants du changement climatique

Les impacts du changement climatique diffèrent en fonction du genre des individus. Les femmes et les filles sont plus vulnérables aux impacts climatiques que les hommes en raison de trois facteurs. Premièrement, la crise climatique creuse les inégalités de genre et empêche d'atteindre la justice de genre. Les femmes et les filles ont souvent une responsabilité supérieure en matière de soin des enfants et des personnes âgées, ce qui rend plus difficile le départ du foyer. Les femmes déplacées par les catastrophes climatiques font aussi face à un plus grand risque de violence basée sur le genre, y compris la violence domestique, le mariage forcé et le trafic d'être humain. Deuxièmement, les normes et barrières sociales et culturelles impliquent que les femmes ont moins de chance de participer aux prises de décisions sur les manières de prévenir et faire face aux impacts du changement climatique, y compris sur la question du départ du foyer. Troisièmement, dans les pays les plus pauvres, les femmes et les filles assurent la plus grande partie de l'agriculture de subsistance et de l'approvisionnement de leur foyer en nourriture, eau et combustible, de plus en plus rares à cause du changement climatique. Les femmes sont aussi en première ligne quand il s'agit de lutter contre le changement climatique. Elles jouent un rôle clé dans la protection de la sécurité alimentaire et nutritionnelle de leurs familles et de leurs communautés, ainsi que dans la lutte contre les impacts de la crise climatique¹¹.

Agir avec CARE : une approche équitable du point de vue du genre pour construire la résilience climatique

Les approches pour répondre aux impacts du changement climatique doivent prendre en compte le fait que les individus sont touchés différemment en fonction de leur genre. Avec ses partenaires, CARE apporte son soutien aux personnes déplacées grâce à une aide humanitaire directe dans les régions où le changement climatique aggrave les risques naturels et les conflits, ainsi que grâce à des mesures de résilience climatique sur le long terme et transformative en matière d'égalité de genre. L'aide alimentaire, les mesures en faveur de la résilience et des moyens d'existence et les infrastructures pour l'accès à l'eau et à l'assainissement permettent de faire face aux conséquences immédiates du changement climatique. L'expérience de CARE montre qu'une adaptation au changement climatique efficace et basée sur une approche de genre peut aider à limiter les déplacements provoqués par le changement climatique en soutenant la résilience des populations.

Apporter des réponses transformatives en matière de genre pour répondre aux déplacements climatiques

Une action immédiate est nécessaire pour placer les femmes et les filles au centre des efforts pour construire la résilience des communautés face au changement climatique et pour aider les personnes déplacées. Depuis longtemps, CARE s'engage pour l'adoption de politiques climatiques internationales ambitieuses en soutien aux personnes les plus vulnérables, pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris et pour le « Grand Bargain » et autres accords humanitaires mondiaux.

Afin d'apporter une réponse aux défis-clés causés par le changement climatique en se basant sur une approche transformative en matière de genre et de respect des droits humains, CARE appelle toutes les parties prenantes, et notamment les gouvernements, les décideurs et décideuses ainsi que les acteurs et actrices de l'humanitaire et du développement, à jouer leur rôle pour construire un futur plus sûr, plus équitable et plus inclusif, qui renforce le pouvoir des femmes et des filles dans leurs communautés :

S'assurer que les femmes et les filles sont en capacité de jouer un rôle décisif dans les processus décisionnels pour le développement de politiques ambitieuses et de programmes localisés. Etablir la responsabilité des parties prenantes dans le contexte des déplacements causés par le changement climatique.

- » **Les actrices et acteurs de l'humanitaire et les responsables politiques doivent réexaminer les mécanismes de planification et de programmation à tous les niveaux** dans leur réponse à l'enjeu des déplacements climatiques afin de garantir à tous les niveaux la création d'espaces sûrs pour les femmes et de mécanismes adaptés aux contextes locaux. Cela permettra de véritablement intégrer les perspectives et besoins des femmes et des filles dans les évaluations des besoins sensibles au genre, les plans de programmation humanitaire et les mécanismes de responsabilisation tels que les évaluations par les pairs et les analyses après action.
- » **Les actions pour répondre aux enjeux de déplacements liés au climat doivent être fondées sur de solides analyses de genre.** Les initiatives pionnières et désormais bien établies de CARE telles que les Analyses Rapides de Genre (ARG), les analyses genre et conflit ou encore le marqueur

genre peuvent être adaptées à la réponse aux catastrophes climatiques, et notamment aux périodes de déplacements de masse. Elles peuvent également être utilisées pour des crises complexes mêlant à la fois des éléments liés au climat et aux conflits. Garantir des espaces sûrs pour les femmes nécessite des efforts délibérés pour faire appel aux contributions des femmes et des filles et une véritable écoute de leurs recommandations sans craindre de réactions négatives.

- » **Les organisations engagées en faveur des droits des femmes et des filles et de l'égalité de genre doivent être pleinement incluses dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des mesures politiques** liées aux déplacements climatiques. Cela nécessite de s'assurer qu'elles jouent un rôle décisif pour influencer et déterminer les mesures climatiques et les plans climat nationaux.
- » **Une meilleure intégration des problématiques de l'égalité de genre et des déplacements humains est essentielle pour les plans d'action nationaux d'adaptation et de réduction des risques** ainsi que pour la mise en œuvre du Plan d'Action Genre de la CCNUCC adopté à la COP25. Lorsque les populations et les communautés sont vulnérables et risquent d'être déplacées et frappées par le changement climatique, les mesures d'adaptation ciblées, de prévention et de réduction des risques, de réhabilitation et de redressement doivent faire l'objet d'une attention particulière.

Accroître l'action climatique et les financements publics climatiques pour les pays en développement, notamment les financements en faveur de l'adaptation, afin de répondre aux facteurs de déplacements par des actions menées à l'échelle locale.

- » **Tous les Etats doivent soumettre leurs nouveaux plans climatiques (NDCs) en 2020**, avec une responsabilité particulière pour les principaux pays émetteurs tels que les pays du G20. Ces Etats devraient s'engager collectivement à réduire de moitié les émissions globales de CO2 pour 2030 afin d'être compatible avec la limite de 1,5°C, ce qui contribuerait à réduire l'exacerbation des facteurs de déplacements liés au changement climatique. Ces objectifs devraient aussi guider les mesures de relance économique en réponse au COVID-19, y compris par la promotion d'énergies renouvelables pour garantir des moyens de subsistance durables dans des contextes de déplacement.

- » **Intégrer de manière proactive une approche transformative en matière d'égalité de genre pour les mesures d'adaptation, de prévention et réduction des risques, d'alerte précoce, de protection sociale et d'assurance.** Ces mesures doivent permettre à l'ensemble des membres de communautés, et de manière égale, de prévenir et de résister aux chocs climatiques et de réduire la nécessité de quitter leur foyer. Les communautés locales, y compris les femmes et les filles, doivent autant que possible avoir le leadership sur de telles mesures.
- » **Les pays développés doivent augmenter leurs financements climatiques conformément à l'engagement de 100 milliards de dollars,** et accroître encore davantage ces financements au-delà de 2020. Le co-financement international par subventions de telles mesures est un enjeu de justice. Or, actuellement, seuls environ 20% des financements climat fournis par les pays développés concernent l'adaptation, contrairement aux 50% indiqués dans l'Accord de Paris.
- » **Au moins 85% des financements pour l'adaptation devraient cibler l'égalité de genre** comme un objectif explicite pour 2023 au plus tard. Dans la plupart des pays, les projets financés pour le climat ne priorisent pas suffisamment l'égalité de genre, et il est urgent que cela change.
- » **Les gouvernements doivent promouvoir de nouvelles sources de financements pour véritablement générer des finances supplémentaires.** Accroître les investissements en faveur de l'adaptation sensible au genre et en faveur de la réduction des risques permet de s'attaquer aux facteurs de déplacements. Les gouvernements doivent donc promouvoir des mesures telles que la taxation du carbone, de l'extraction des combustibles fossiles ou des transports aériens et maritimes.

Destiner au moins 25% des financements humanitaires aux organisations locales, avec une attention particulière pour les organisations dirigées par des femmes^{IV} et les organisations en faveur des droits des femmes.

- » **S'assurer que « l'aide est aussi locale que possible et aussi internationale que nécessaire », en incluant délibérément les organisations dirigées par des femmes et les organisations de droits des femmes dans les processus de décision.** Les engagements du Grand Bargain incluent le fait de garantir des financements directs pour les organisations locales, y compris dans les contextes où les personnes sont réfugiées ou déplacées internes. Les organisations dirigées par des femmes et les organisations de droits des femmes jouent un rôle-clé dans la réponse humanitaire car elles sont beaucoup plus susceptibles d'investir dans des interventions qui reflètent les besoins et priorités des femmes et des filles, et notamment : la protection contre les violences de genre, l'accès à des services pour les survivantes et survivants de violences de genre, l'accès aux services-clés de santé sexuelle et reproductive, les soins obstétricaux d'urgence, le soutien aux femmes enceintes et aux femmes allaitantes, les interventions de prise en charge de l'hygiène menstruelle.
- » **Les mécanismes de coordination, actuellement dominés par des agences internationales, doivent s'ouvrir à davantage d'acteurs et d'actrices,** y compris les organisations dirigées par des femmes.

Développer une architecture institutionnelle et légale qui garantisse des protections pour les déplacé-e-s climatiques, notamment pour les femmes et les filles.

- » **Mettre fin au vide-juridique pour les déplacé-e-s climatiques et prendre en compte les besoins et circonstances spécifiques des femmes et des filles.** Il est nécessaire de mettre fin à la situation de vide juridique dans laquelle se trouvent les personnes déplacées par le changement climatique. Les pays et les acteurs et actrices les plus responsables du changement climatique ont une responsabilité particulière dans le soutien de ces personnes affectées et la protection de leurs droits.
- » **La communauté internationale devrait lancer un processus d'identification des synergies et des lacunes au sein des institutions et cadres légaux existants** dans des contextes de déplacements et de changement climatique, dans le but de parvenir à une réponse complète et efficace. Ce processus devrait inclure le Conseil de Sécurité de l'ONU, Le Mécanisme de Varsovie de la CCNUCC pour les Pertes et Dommages, le Pacte Mondial sur les Migrations, le Pacte Mondial pour les Réfugiés, les décisions du Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU, et autres forums. Cela doit aussi permettre d'améliorer la coordination des acteurs et actrices de l'humanitaire et du changement climatique sur le terrain, au sein du système onusien et au-delà.
- » **La collaboration et la coordination parmi les institutions nationales engagées sur différentes thématiques.** Les déplacements climatiques représentent un défi aux multiples facettes qui nécessite une collaboration et une coordination entre un grand nombre de parties prenantes, tant au sein des gouvernements (ministères, agences spécialisées du gouvernement, législateur-e-s) qu'avec les parties prenantes extérieures (notamment les organisations multilatérales, le secteur privé, la société civile). Chaque pays devrait garantir qu'il dispose de mécanismes de coordination appropriés.

Ces recommandations de CARE n'ont pas pour but de fournir une réponse complète mais plutôt d'attirer l'attention sur des secteurs-clés de préoccupation, où une action bien plus ambitieuse permettra de faire une réelle différence pour la vie des personnes affectées.

Notes de fin

- I UNOCHA (2020) : Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2020. https://www.unocha.org/sites/unocha/files/GHO-2020_v9.1.pdf
- II DMC (2020): <https://www.internal-displacement.org/publications/women-and-girls-in-internal-displacement>
- III CARE (2020) : COVID19, Food & Nutrition Security, and Gender Equality. https://www.care.org/sites/default/files/documents/covid_food_security_and_gender_equality.pdf
- IV Les organisations dirigées par des femmes correspondent à toute organisation non-gouvernementale, non-lucrative et apolitique dont le bureau (incluant la présidence) et les équipes de salarié-e-s/volontaires (incluant la direction) est occupé aux deux-tiers par des femmes, et dont les femmes et les filles sont le groupe prioritaire au sein de sa programmation.

CARE Climate Change and Resilience Platform (CCRP)
c/o CARE Netherlands
Parkstraat 21, 2514 JD, The Hague,
The Netherlands

Contact:
www.careclimatechange.org
info@careclimatechange.org

